



# Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel*  
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

## Mai 2015

## Déclaration de l'UNSA Education au CDEN du 28/04/2015

« Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre de la préparation de la rentrée scolaire 2015/2016 dans les 1er et 2nd Degrés.

Le cadre a été posé par le **Comité Technique Académique (CTA)** de janvier dernier.

### 1er Degré :

Dans notre académie, le plafond d'emplois d'enseignants du 1er Degré augmente de 241 **Equivalents Temps Plein (ETP)**. Ils ont été répartis entre les 5 départements que compte, pour quelques temps encore, notre région, en fonction des priorités retenues localement. Nous prenons acte des 159 créations au titre des évolutions démographiques pour une augmentation annoncée de 2 219 élèves, soit 1 poste pour 14 élèves, ce qui est nettement mieux que l'année dernière où la dotation globale ne permettait même pas de couvrir les besoins (132 emplois seulement pour plus de 3 000 élèves). Nous nous félicitons aussi de la poursuite des mesures spécifiques en faveur du 1er Degré (financement des décharges de directeurs d'écoles, scolarisation des élèves de moins de 3 ans, dispositif « plus de maitres que de classes », ...).

La **Lozère** bénéficie d'un emploi supplémentaire au titre de ce dispositif, et c'est bien. Par contre, elle devra « financer » l'amélioration des décharges des 3 écoles à 9 classes sur ses moyens propres. Certes, l'examen des données communiquées fait apparaître une baisse des effectifs (- 52 élèves entre le constat de la rentrée 2014 et la prévision pour la rentrée 2015), mais la carte scolaire ne doit pas être construite sur ce seul élément.

Sans remettre en cause la procédure visant à alerter certaines écoles, nous demandons qu'elle soit revue afin qu'elle puisse jouer correctement son rôle (44 écoles concernées cette année, c'est autant que l'année dernière et c'est beaucoup trop !).

Nous n'allons pas entrer dans le détail des mesures proposées puisque cela fera l'objet de la discussion à venir, mais si cette carte scolaire peut sembler « techniquement bien maîtrisée », un examen plus approfondi permettra de pointer les situations de désaccord.

Nous ne manquerons pas d'évoquer aussi les besoins que nous avons recensés, avec l'aide de nos collègues : Meyrueis, Groupe Scolaire Élémentaire de St Chély d'Apcher, Mende Fontanilles Élémentaire, Barre des Cévennes, le Collet de Dèze, Aumont Aubrac, Grandrieu ...

### 2nd Degré :

Au niveau académique, les prévisions des services du rectorat font état, pour notre région, d'une augmentation de 821 élèves (1), avec une diminution annoncée de 998 élèves dans les collèges (2), mais une augmentation de 1 488 élèves dans les lycées d'enseignement Général et Technologique et de 331 élèves dans les lycées professionnels. Selon les informations communiquées lors du CTA du 19 janvier dernier et confirmés lors du CTA du 28 janvier, le plafond d'emplois sera augmenté de 110 postes nouveaux auxquels s'ajoutent 30 ETP en HSA.

Alors que les effectifs des collèges lozériens devraient subir, pour la 3ème année consécutive, une nouvelle baisse (de 49 élèves, chiffres CTA), aucun retrait d'emploi n'est prévu.

## Sommaire

**Pages 1 et 2** : Déclaration de l'**UNSA Education** au CDEN du 28 avril 2015

**Page 3** : Compte-rendu succinct du CDEN / Infos CDAS

**Page 4** : suite compte-rendu CDEN / 3ème baromètre des métiers / Négociations Fonction Publique « PPCR »...

Dans ce contexte, nous pourrions penser que la préparation de la rentrée 2015 se fait dans des conditions très favorables. Ce serait oublier un peu vite les interrogations exprimées lors du **Comité Technique Spécial Départemental (CTSD)** du 29 janvier concernant la disparition pure et simple de l'accompagnement éducatif (inquiétude partagée notamment par les équipes des établissements ruraux qui se sont mobilisées), ou l'avenir très incertain du Latin, de l'Occitan, ... !

*suite page 2 ...*

## Déclaration au CDEN du 28/04/2015 (suite) / Mouvement chefs d'établissements

Un mot pour les lycées. La préparation de la rentrée dans les établissements publics du département, qui devraient enregistrer, globalement, une certaine stabilité des effectifs, s'annonce néanmoins délicate. Des menaces pèsent notamment sur les lycées Chaptal et Peytavin, qui perdraient plusieurs ETP ...

Si notre département est donc peu concerné par les moyens nouveaux attribués à l'académie, l'**UNSA Education Lozère** se félicite néanmoins des dotations diverses dont celle-ci bénéficie dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015 : celles évoquées précédemment pour les 1er et 2nd Degrés, mais aussi celles concernant d'autres catégories de Personnels : 2 ETP de CPE, 15 ETP d'emplois administratifs; 1 ETP de Médecin, 2 ETP d'Infirmiers et 3 ETP d'Assistants de Service Social.

Nous tenons néanmoins à condamner la suppression envisagée d'un demi poste administratif au collège de Saint Chély d'Apcher. Nous rappelons ici la revendication de l'**UNSA Education** d'au moins un demi poste administratif par collège afin de faciliter le travail du gestionnaire adjoint et/ou du secrétariat administratif.

La **Lozère** a la chance d'être dans une académie où la démographie est forte, ce qui favorise des dotations positives. Mais le fait d'être le seul département « intégralement » rural constitue une particularité certaine, qui n'est pas le seul « handicap » dont il souffre. La présence de l'Enseignement Privé est un élément qui devrait être davantage pris en compte. Ce n'est pas un enseignement complémentaire au Service Public d'Education comme cela est parfois présenté, c'est un service concurrentiel, qui n'est pas soumis aux mêmes règles ni aux mêmes contraintes que l'Enseignement Public.

La situation de l'enseignement professionnel dans notre département est, à cet égard, très révélatrice de l'inégalité de traitement. Comme l'est aussi celle du 1er Degré Public qui a perdu 18 Equivalents Temps Plein entre 2010 et 2015 (pour une baisse de 3,57% de ses effectifs).

Le Privé a perdu 9% de ses élèves durant la même période. Et combien d'emplois ? Il serait intéressant de connaître la réponse ...

Enfin, avant de conclure, nous souhaitons évoquer le sujet sensible de la formation. Un référé de la Cour des Comptes sur la formation continue des enseignants daté du 30 janvier vient d'être publié. L'**UNSA Education** s'appuie sur l'analyse et les recommandations de la Cour des Comptes pour rappeler à Mme la Ministre de l'Éducation Nationale les attentes fortes des enseignants en matière de développement professionnel. Ces attentes avaient été clairement exprimées au travers de l'enquête réalisée par l'un des syndicats de notre fédération.

Le constat de la Cour des Comptes est accablant pour le ministère qui emploie le plus grand nombre de fonctionnaires et dont la formation est le cœur. Il montre un ministère qui confond information descendante et développement des compétences des professionnels.

Le référé relève que *la formation continue, avant tout conçue comme un vecteur de mise en œuvre des réformes pédagogiques, n'est pas utilisée par le ministère comme un levier de gestion des ressources humaines. Il préconise d'élargir sa cible au-delà de l'accompagnement des réformes et de la préparation des concours internes [...] afin de permettre un accompagnement des enseignants tout au long de leur carrière, depuis le développement actif des compétences pendant les premières années du métier jusqu'à une phase de consolidation professionnelle, puis de valorisation de l'expérience acquise. Les dispositifs de congé pour formation professionnelle devaient aussi avoir pour but [...] d'accompagner les réorientations de carrière et de soutenir des projets professionnels atypiques.*

Ce référé de la Cour des Comptes est une incitation à rompre avec l'archaïsme de la gestion des ressources humaines à l'Éducation Nationale, en particulier la vision uniformisante, court-termiste et utilitariste de la formation continue, et la routine sclérosée des plans académiques de formation.

Il pourrait être l'occasion d'entrer enfin dans le 21<sup>e</sup> siècle en reconnaissant l'enseignant comme un expert concepteur de son action dans un collectif de travail qui a besoin d'être nourri et étayé.

Avec les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (**ESPÉ**), les nouveaux programmes, les nouveaux cycles, les créations de postes, toutes les pièces du puzzle sont réunies. Sur le papier au moins.

Dans les faits, les progrès sont plus lents. Pour former un tout cohérent et efficace, Il faut maintenant que le plus grand ministère de France change ses habitudes séculaires et impulse une véritable politique de gestion des ressources humaines, qui place les enseignants au cœur. »

(1) : hors enseignement spécial, CPGE et STS

(2) : hors SEGPA



### Mouvement des Chefs d'établissements

A ce jour, et selon les informations officielles communiquées, auraient obtenu leur mutation (première phase du mouvement des Chefs d'établissements) :

- FLORAC Collège des Trois Vallées : Mr TETAR *Philippe* partirait et serait remplacé par Mr DUMAS *Eric*.
- LANGOGNE Collège M. Dupeyron : Mr MARTIN *Florent* partirait et serait remplacé par Mr DAYET *Jean*.
- MENDE Lycée E. Peytavin : Proviseur : Mme LANGRAND *Nicole* remplacerait Mme ESTIVAL *Christine* ...
- MEYRUEIS Collège A. Chamson : Mme CAUSSE *Catherine* remplacerait Mr CAUNES *Jean-Paul* ...
- VIALAS Collège du Trenze : Mme LARGUIER-SCALISI *Christine* partirait et serait remplacée par Mr CARRERAS *Olivier*.

# CDEN du 28 avril 2015

Le Préfet a ouvert la séance à 15h08. Il s'est présenté rapidement et a rappelé succinctement le contexte de sa nomination quelques jours auparavant ...

► Approbation du procès verbal du CDEN du 13 octobre 2014 :

Le PV a été approuvé après prise en compte de la modification proposée par l'**UNSA Education**.

Suite à la lecture des déclarations syndicales préalables, plusieurs élus (Maire de St Etienne V. F. et Conseillère Départementale du canton du Collet de Dèze) sont intervenus à propos de l'accompagnement éducatif. La discussion a aussi portée sur l'éducation prioritaire ...

Le Préfet et l'Inspecteur d'Académie ont déclaré être à l'écoute des questions posées ...

A la demande de l'**UNSA Education**, l'Inspecteur d'Académie a lu l'arrêté de composition du **Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)**.

Puis il a rappelé le contexte national (60 000 créations d'emplois prévues dans l'Education Nationale dont 2/3 ont été réalisées) et a réaffirmé la prise en compte des « spécificités » lozériennes (P/E académique -> 5,23 alors que le P/E de la **Lozère** est de 8,72 / scolarisation des enfants de 2 ans atteint 50% en **Lozère** alors que l'objectif national est de ... 30% / maillage territorial assuré y compris pour le remplacement, ...). Il a conclu en indiquant que l'érosion des effectifs, liée notamment au fait que les enfants du « baby boom » de 2000 arrivent maintenant au Collège, semble se confirmer pour la rentrée 2015.

► Préparation de la rentrée : l'examen des mesures a débuté à 16h20 ...

Aux arguments déjà explicités par les représentants du Personnel, notamment lors du CTSD du 7 avril (NDLR : voir compte-rendu dans la publication de l'**UNSA Education** du mois d'Avril 2015), et qui ont été repris lors de cette réunion, se sont ajoutées des interventions des autres membres du CDEN, notamment des élus (NDLR : les représentants des parents d'élèves, pourtant présents, s'étant peu exprimés).

Mr le Maire de Langogne est intervenu à propos du poste dispositif « *plus de maîtres que de classes* » en insistant sur la présence du **Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)** et sur le nombre d'enfants concernés ...

Mme la Présidente du Conseil Départemental a affirmé la volonté du CD d'être présent sur toutes les questions relevant de sa compétence (bâtiments des collèges, transports scolaires, ...) mais elle a aussi insisté sur la situation du département, dénonçant les propos exagérément optimistes de la majorité précédente du CG, en particulier au sujet des évolutions démographiques. Elle a souhaité que les critères de répartition des moyens d'enseignement soient véritablement adaptés à notre département, faisant un parallèle avec les **Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) - NDLR** : Créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique). Elle a enfin évoqué la fermeture prévue à Villefort, indiquant qu'elle aurait souhaité un sursis d'une année.

Le Président des DDEN a fait part des éléments qui lui avaient été communiqués par le DDEN de Villefort à propos de la mesure envisagée, mais aussi par les DDEN de Meyrueis, Balsièges et de l'école des Terres Bleues à Mende, où des ouvertures de classes sont demandées.

La Conseillère Départementale du canton du Collet de Dèze a aussi attiré l'attention du CDEN sur la situation de l'école de Barre des Cévennes où une augmentation des effectifs serait attendue ...

Après l'intervention du Préfet évoquant la possibilité d'un sursis pour Villefort, l'Inspecteur d'Académie a rappelé que la carte scolaire était un exercice « d'équilibriste », où les mesures sont proposées en fonction de constats objectifs et de moyens attribués annuellement ... Il a précisé qu'il était favorable à une réflexion visant à mettre en œuvre des projets dans le cadre d'une dynamique intercommunale (exemple de Villefort) et que certaines situations pourraient être réexaminées à la rentrée en fonction des évolutions d'effectifs (Barre des Cévennes par exemple).

Lors du vote qui a suivi (NDLR : et dont les « modalités » ont été un peu longues à définir), l'expression des membres du CDEN a été très diverse, les fermetures de Montrodât et Villefort recueillant une quasi unanimité CONTRE alors que seule la proposition de défléchage « anglais » a obtenu un vote unanime POUR ...

*suite page 4 ...*

## La CDAS \* en bref

Pour 2015, le montant de la dotation départementale globale a été communiqué lors de la première réunion, le 10 mars.

Il serait de 14 000 euros pour l'Enseignement Public (le total était de 16 800 en 2014, sachant qu'une dotation supplémentaire de 4 600 euros avait été allouée en novembre 2014) et de 2 000 euros pour le Privé (2 300 en 2014).

### Réunion du 10 mars 2015

6 demandes d'aide exceptionnelle ont été traitées.

5 300 euros ont été attribués, soit une « moyenne » de 883 euros par dossier.

Un prêt de 1 500 euros a été accordé.

### Réunion du 10 avril 2015

3 demandes d'aide exceptionnelle ont été traitées.

2 800 euros ont été attribués, soit une « moyenne » de 933 euros par dossier.

Un prêt a aussi été accordé (dont le montant reste à confirmer).

**Si vous avez besoin d'une aide financière, ou si vous connaissez un(e) collègue dont la situation pourrait relever des œuvres sociales de l'Education Nationale, CONTACTEZ-NOUS ou contactez l'Assistante Sociale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) au 04.66.31.87.68 !**

(\*) : Commission Départementale d'Action Sociale

Délégation **UNSA Education** :

Titulaires :  
**Alain ROUSSON**  
**Nathalie MARSEILLE**

Suppléants :  
**Laurence MONTEIL**  
**Christine ROMAN**

# Infos diverses ...

## CDEN du 28 avril 2015 (suite) ...

C'est à 17h45 environ que l'Inspecteur d'Académie a présenté, pour information, la préparation de la rentrée 2015 dans les collèges publics du département. Il a rappelé que si le H/E académique (heures d'enseignement par élève) est de 1,173, celui de la **Lozère** devrait être de 1,276 en septembre. Il a insisté sur la situation de la moitié des établissements (6 collèges sur 13) qui ont un effectif prévisionnel inférieur à 80 élèves, le collège de Vialas affichant même une prévision à 46 (dont 2 élèves en 6ème).

Les débats ont porté sur les critères de répartition des moyens, mais aussi sur la situation particulière des **Unités Localisées** pour l'**Inclusion Scolaire (ULIS)** avec une implantation prévue au collège du Haut Gévaudan de St Chély d'Apcher.

**☒ Questions diverses (NDLR)** les chiffres indiqués ci-dessous le sont sous réserve car aucun document n'a été communiqué aux membres du CDEN :

Mme la Présidente du Conseil Départemental a donné diverses informations :

**☑ Agents - Effectifs des postes « techniques »** : il y avait 91,5 Equivalents Temps Plein lors du transfert de l'Etat aux collectivités (90 ETP en janvier 2013 plus 2 « rattachés » à l'Ecole Annexe).

Il y avait 89,5 ETP en janvier 2015, plus 5 postes de l'équipe mobile et 3 emplois d'Avenir (2 dans les collèges de Mende et Vialas, 1 à l'Ecole Annexe à Mende). Mme la Présidente a précisé que la nouvelle majorité du Conseil Départemental ne souhaitait pas appliquer les préconisations de l'étude qui a été réalisée à la demande de l'ancienne majorité et qui proposait la suppression de 5 ETP.

**☑ Travaux dans les collèges** :  
En 2013, 1,149 million d'euros  
En 2014 2,178 millions d'euros  
Du 1/01 au 22/04/2015 1,340 million d'euros.

Sont aussi à prendre en compte des travaux importants au collège du Haut Gévaudan, à St Chély d'Apcher, ainsi que la construction prévue d'un nouveau bâtiment à Meyrueis.

**☑ Transports scolaires** :  
Le coût de la réforme des rythmes scolaires avait été évalué à 500 000 euros. Suite à un important travail de « mutualisation », cette dépense a été ramenée à 338 537 euros.

La Présidente du Conseil Départemental a aussi fait part de ses inquiétudes liées au choix de certains parents sur le secteur de Grandrieu (« fuite » d'élèves vers Saugues), à Vialas (enfants de 6ème scolarisés à Génolhac) et à Chanac (choix du collège de La Canourgue plutôt que du collège de Mende).

**☑ Restauration** : une réflexion serait en cours, visant notamment à favoriser les produits locaux et/ou bio ...

A propos de Vialas, l'Inspecteur d'Académie a reconnu que la situation de cet établissement était préoccupante. Il a précisé qu'aucune décision de fermeture de la classe de 6ème n'était envisagée, même si l'aspect pédagogique devait être pris en compte vu l'effectif très faible. Un changement du « profil » de cet établissement (couplage d'un double dispositif « internat relais » et « internat de réussite pour tous ») pourrait permettre, peut être, d'améliorer la situation ...

La séance a été levée à 18h30 ...

La négociation Fonction Publique « **Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations** » (**PPCR**) s'est poursuivie le 5 mai. La réunion a porté sur l'étude les propositions du Gouvernement concernant les catégories B et A, après l'examen fin avril des projets concernant la catégorie C. Pour l'**UNSA**, elles ne sont pas acceptables en l'état, notamment pour ce qui concerne les carrières (indices de recrutement, fins de grilles, ...).

Le calendrier d'application proposé n'est pas recevable : l'**UNSA** revendique que les propositions permettent à tous les agents, frappés depuis 2010 par le gel du point d'indice et une augmentation programmée des cotisations retraites, de bénéficier rapidement d'effets nets positifs.

L'**UNSA** Fonction Publique fait le choix du syndicalisme utile. C'est pourquoi elle est attachée à la réussite de cette négociation dans l'intérêt des Personnels. Encore faut-il que soient tracées de réelles perspectives pour les Agents Publics.

L'**UNSA** veut que la négociation « **PPCR** » débouche concrètement et rapidement pour tous les Agents : pour ce faire, il est indispensable que les lignes bougent, significativement. La balle est dans le camp du Gouvernement.

Dans un courrier commun en ce sens, les organisations syndicales de la Fonction Publique se sont adressées au Premier Ministre pour réclamer du Gouvernement de nouvelles propositions résultant d'un « nouvel arbitrage » interministériel.

## 3ème Baromètre des métiers : vous avez la parole !

### Exprimez-vous !

Chaque année, l'**UNSA Education** donne la parole aux Personnels avec son « baromètre des métiers ».

Notre objectif est d'être à votre écoute pour mieux vous connaître, prendre en compte vos préoccupations et donc, mieux vous représenter !

Quelques minutes seulement suffisent pour donner votre avis ...

Il faut pour cela aller sur le site national de l'**UNSA Education** :

<http://www.unsa-education.com/>

ou taper le lien suivant :

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article1918>

N'hésitez pas, exprimez-vous !

